

Répartition des charges du master MEEF 2nd degré (ne concerne pas le M2E 2nd degré)		
	A la charge de :	
	INSPE	Universités
UEA : maîtrises des savoirs scolaires et des savoirs pour les enseigner dont Modules consolidation		oui
UEB : concevoir un enseignement adapté au contexte d'exercice en étant acteur au sein du système dont Module complémentaire	oui	
UEC : conduire et réguler ses projets, interroger ses pratiques	C3	C1+C2
UED : Module LVE		oui
Suivis	Tuteur Portfolio Tuteur stage	Mémoire

Cette répartition ne concerne pas les masters BTSE-STMS et documentation à la charge de l'INSPE en totalité